

Les Comores

Les Comores, sont un État indépendant d'Afrique australe composé de trois îles situées dans le nord du canal du Mozambique, un espace maritime de l'Océan Indien.

Le pays a pour capitale Moroni, pour langues officielles le comorien (shikomor), parlé par 96,9 % de la population, le français et l'arabe, et pour monnaie le franc comorien.



Colonie française à partir de 1892, les Comores ont obtenu leur indépendance le 6 juillet 1975.

La Constitution comorienne identifie l'union des Comores à l'archipel des Comores, composé de quatre îles : Grande Comore (Ngazidja), Mohéli (Mwali), Anjouan (Ndzuwani) et **Mayotte** (Maoré), cette dernière île ayant cependant décidé par référendum de rester française lors du processus de décolonisation (elle était française depuis 1841, contre 1892 pour le reste de l'archipel).

Cette scission des Comores a été dénoncée par l'Assemblée générale des Nations unies jusque dans les années 1990, et l'État comorien revendique toujours son autorité sur Mayotte, malgré la confirmation du choix du peuple mahorais par plusieurs autres référendums, qui ont mené à son accession au statut de **département français en 2011**.

En 1869, l'ouverture du Canal de Suez signe l'arrêt de mort de la route des Indes par le Canal du Mozambique : en quelques décennies, les milliers de navires de commerce qui faisaient escale aux Comores chaque année se détournent vers l'Égypte, et la manne financière que représentait l'activité portuaire disparaît brutalement, plongeant les ports de la région dans la misère.

Des Européens s'installent progressivement aux Comores, y acquièrent des terres. La France entreprend d'établir un protectorat aux Comores, ratifié par le sultan de Grande Comore en 1886. À partir de 1892, le pouvoir sur les îles des Comores est exercé par les Résidents subordonnés aux gouverneurs de Mayotte (donc sous autorité du président de la République française), qui, peu à peu, ont pris le pouvoir et fait abolir l'esclavage (Humblot est déchu de ses privilèges en 1896). Les exploitations coloniales constituent près de la moitié de la Grande Comore, 40 % d'Anjouan, 20 % de Mohéli. Les îles deviennent alors colonie de « Mayotte et dépendances ». La langue officielle devient le français, l'enseignement passe de l'arabe au français. L'usage des dialectes kiswahilis se poursuit cependant dans le milieu du commerce.

En 1904, le rattachement juridique officiel se fait entre les îles. Il est suivi, le 25 juillet 1912, d'un second décret rattachant officiellement « Mayotte et ses dépendances » à Madagascar. Peu à peu, les terres sont rétrocédées aux Comoriens, et une élite locale voit progressivement le jour (souvent éduquée à la Réunion avant la fondation du lycée de Moroni).

En 1946, l'entité « Colonie de Madagascar et dépendances » étant une colonie française, elle n'est plus rattachée administrativement à Madagascar, devenue indépendante, et forme pour la première fois de son histoire une entité administrative unie et reconnue, sous le statut de territoire d'outre-mer (TOM). Ce sera véritablement la première fois que les quatre îles formeront un seul bloc d'un point de vue administratif, malgré le mécontentement des Mahorais qui, dès 1946, voyant la Guadeloupe, La Guyane, La Réunion et la Martinique être départementalisées, ont publiquement demandé au gouvernement le souhait de transformer l'île en département. Ce souhait ne se réalisera que 65 ans plus tard, tandis que les quatre DOM d'origine vont connaître une accélération dans leur développement.

L'instauration du système postal français dans l'archipel se fait à partir de Mayotte, colonie depuis **1843**.

Successivement, les populations d'Anjouan, Grande Comore et Mohéli utilisent des timbres spécifiques à leur île jusqu'au rattachement administratif et postal de l'archipel à Madagascar en 1912.

De 1912 à 1950, les quatre îles comoriennes utilisent les timbres de la colonie malgache avant de disposer de timbres propres libellés « Archipel des Comores ».

En juillet 1975, les Comores deviennent indépendantes et gèrent seules leur système postal, sauf Mayotte dont les habitants décident de rester français par référendum.

La première apparition du téléphone aux Comores fut en 1960 avec l'installation par les autorités coloniales des premières **tables manuelles à batteries locales**, récupérées en Algérie avant l'indépendance de celle-ci, pour desservir les bâtiments administratifs, les résidences des officiels et de quelques grands ...

1970 les télécommunications modernes ont commencé avec l'installation du **premier commutateur automatique** [Crossbar Pentaconta](#).

Ce commutateur a permis l'automatisation des communications locales dans la capitale économique des Comores (Moroni).

Dans les autres îles de l'archipel, le système manuel a disparu en 1983 avec l'installation du système semi-automatique et de la mise en place des liaisons hertziennes entre les îles. Il fallait attendre jusqu'en 1988 pour passer d'un système semi-automatique à un système entièrement automatisé avec l'installation des centraux SOCOTEL dans les îles et dans certaines régions, d'un central de transit national NODAL ([Crossbar](#) cupidon **CP400**) à Moroni.

En 1995, grâce à une subvention du Fonds européen de Développement, les Comores ont acquis leur premier Centre de Transit International (CTI) et a permis d'établir des appels automatiques vers tous les pays du monde entier.

Depuis cette date, il a été mis en place une politique de remplacement des vieux SOCOTEL par des centres satellite numérique distant ou des concentrateurs numériques éloignés.

Le réseau de Télécommunications de la SNPT est constitué de 2 autocommutateurs de Type Alcatel 1000 [E10](#) ou [OCB283](#). Le premier, installé en 1995 par un financement de l'Union Européenne, est un OCB283 de petite configuration qui peut supporter jusqu'à 20000 abonnés. Celui-ci joue le rôle de centre de transit national, international et local. Par contre l'OCB compact d'Anjouan financé sur fond propre par la SNPT en 1996 peut seulement avoir un nombre maximum de 5000 abonnés. Chaque autocommutateur est raccordé à plusieurs CSN et CNE pour pouvoir désenclaver les différentes régions du territoire national.

Dans la partie commutation, la SNPT avait élaboré en 1999 un plan de développement pour l'installations centraux téléphoniques dans les différentes régions du territoire national.

La plus grande partie de ce plan a été déjà réalisé surtout en Grande Comore et Mohéli.

Afin de combler le retard causé par la crise séparatiste, la SNPT a mis en place un programme de rattrapage pour Anjouan afin de désenclaver toute l'île cette années. Ce plan de rattrapage a permis à la SNPT d'installer des CNE à Domoni, Sima, Ouani, Tsembehou, Mrémani. D'autres projets tels que, le remplacement de l'OCB compact de Mutsamudu, la mise place des centraux téléphoniques dans les régions de Bambao, Bandani, Mramani, Pomoni seront réalisés...

Les services de télécommunications restent encore un produit réservé à une couche aisée de la population.

En effet, en 2000 selon une l'enquête seuls 7,2% des ménages ont le téléphone. Ce pourcentage était de 1,7% en 1991 lors du recensement général de la population et de l'habitat et de 3,2% en 1996 selon l'enquête démographique.

En avril 2002 en terme d'offre, il y a sur le réseau fixe 8826 abonnés comptabilisés sur le territoire national répartie de façon suivante avec une couverture téléphonique faible à Anjouan où le milieu rural est complètement dépourvu de téléphone.

Le réseau téléphonique du pays permet d'exploiter environ 60 % de la capacité installée, alors qu'il y a une demande de raccordements téléphoniques non encore satisfaite. Cette situation quelque peu paradoxale s'explique par la saturation des câbles actuels et le raccordement de nouveaux abonnés et exige l'installation de nouveaux câbles à partir des centrales téléphoniques qui dépasse la capacité d'investissement actuelle de la SNPT.

Le réseau de transmission nationale de la SNPT est constitué de liaisons en Faisceau Hertzien numérique PDH et SDH et des liaisons SDH en fibre optique.

S'agissant de la transmission, une étude sur la sécurisation du réseau a été réalisé par un expert d'Alcatel pour permettre à la SNPT de mettre en place un réseau FH bouclé dans tout le territoire nationale. La SNPT, n'ayant pas les fonds nécessaires pour réaliser ce réseau une fois installé petit à petit les différentes liaisons conformément à l'étude faite par l'expert d'Alcatel.

2021 Comparée à l'Union européenne, les Comores est très en retard dans le développement des télécommunications.

On comptait 860.856 lignes. Parmi elles, on comptait 853.449 de téléphones portables, ce qui correspond à une moyenne de 1,0 par personne. Dans l'UE, ce chiffre est de 1,2 téléphone portable par personne.